

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE DERIVEURS, QUILLARDS DE SPORT, CATAMARANS ETANG DE CARCANS MAUBUISSON 21 au 24 MAI 2009 AVIS DE COURSE

## 1. REGLES :

**La régata sera régie par :**

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. Equipages admis à participer.
  - 3.1.1. L'épreuve est réservée aux coureurs de 18 ans et plus ainsi qu'aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06) sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale.
  - 3.1.2. La pratique en solitaire et en équipage est réservée aux équipages constitués de régatiers de 18 ans et plus. La participation d'équipier de moins de 18 ans est prévue pour les équipages dont le chef de bord déclaré est âgé de 21 ans ou plus. Cet aménagement n'est en aucun cas accessible aux licenciés de moins de 15 ans.
  - 3.1.3. L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
  - 3.1.4. Dans toute classe où le nombre total des inscrits peut atteindre la limite de 100, la participation d'équipages étrangers est limitée à 20%.

**3.2.** La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s)  
Dériveurs doubles : 470 masculin/mixte, 470 féminine, 505, Fireball, Snipe.  
Dériveurs solitaires : Europe H & F, Finn.  
Quillards de sport : Vent d'Ouest, Tempest.  
Catamaran : Dart 18, Spitfire

**3.3.** Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint ou téléchargeable sur le site de la FFVoile et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, établi à l'ordre du **CVBCM** à :

**Christophe RICHARD**  
**Résidence les Alpilles – App 76**  
**3 rue de l'Espéranto – 33310 LORMONT**

Tout dossier incomplet ne sera pas validé en référence à l'article 4 de cet avis de course.

**3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### **4. DROITS À PAYER**

Les droits requis sont de :

- 48 euros pour les solitaires
- 96 euros pour les doubles

pour les inscriptions **complètes** arrivées **avant le 1<sup>er</sup> mai**.

- 72 euros pour les solitaires,
- 144 euros pour les doubles

pour les inscriptions complètes arrivées **après** le 1<sup>er</sup> mai (cachet de la poste).

#### **5. REPARTITION DES CLASSES SUR LE SITE :**

<b>Classes</b>	<b>Zones de Course</b>
Vent d'Ouest, Tempest, Finn. Europe H/F.	Alpha
470 H/F, 505, Fireball, Snipe.	Bravo
Dart 18, Spitfire	Charlie

#### **6. PROGRAMME**

**6.1.** Confirmation d'inscription Jauge et contrôle :

Le 20 mai Accueil, marquage du matériel, inscriptions définitives de 14H00 à 19H00.

Le 21 mai Accueil, marquage du matériel, inscriptions définitives de 08H00 à 12H00.

## 6.2. Jours de course :

Date	Classe	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
21 mai	Toutes	14 H	Course(s)
22 - 23 mai	Toutes	10 H	Course(s)
24 mai	Toutes	10H Après les courses	Course(s) Palmarès

Le 24 mai, aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure limite fixée par avenant aux instructions de course.

## 7. JAUGE

Les voiliers devront être présents au CVBCM pour subir les éventuels contrôles de jauge et le timbrage des matériels le 20 mai 2009 de 14H00 à 19H00 ou le 21 mai 2009 de 08H00 à 12H00.

## 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 20 mai 2009.

## 9. LES PARCOURS

Les parcours seront :

Dériveurs : Trapèze ou triangle ou banane.

Quillard de sport : Triangle ou banane

Catamarans : Trapèze ou banane

## 10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11. CLASSEMENT

**11.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3 pour chaque classe. Le nombre maximum de courses à valider est de 12 pour chaque classe.

**11.2.** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 3.

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4.

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de 9.

## 12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 13. TITRES décernés

- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE MASCULIN/MIXTE 470.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE FEMMES 470.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE OPEN 505.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE OPEN Fireball.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE OPEN Snipe.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR SOLITAIRE FEMMES Europe.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR SOLITAIRE HOMMES Europe.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR SOLITAIRE Open Finn.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE QUILLARD DE SPORT Vent d'Ouest.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE QUILLARD DE SPORT Tempest.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE CATAMARAN Dart 18
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE CATAMARAN Spitfire

**13.1.** Les titres de Champion(ne), de Vice-Champion(ne) de France et de 3<sup>ème</sup> seront décernés aux trois premiers équipages, pour les catégories réunissant un minimum de 15 équipages inscrits définitivement, ce nombre est ramené à 10 pour les catégories féminines.

Quand, pour une même classe où deux titres sont prévus et que le nombre des inscrits définitifs ne permet pas l'attribution de l'un de ces titres, alors pour cette classe un titre de Champion(ne) de France de Voile Open sans distinction de sexe remplacera les titres initiaux.

**13.2.** Dès que les inscriptions seront closes et avant la publication des premiers résultats, la liste des titres qui seront effectivement attribués sera affichée aux panneaux officiels.

**13.3.** Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

## 14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euro.

## 16. MISE À DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

La mise à l'eau des quillards de sport se fera au CVBCM (voir plan de la station) le mercredi 20 mai 2009 de 14H00 à 19H00 et le jeudi 21 mai 2009 de 08H00 à 12H00. Le comité d'organisation prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat aux heures indiquées par avenant aux I.C.

## 17. REGLE PARTICULIERE AU PLAN D'EAU :

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires qui seront affichées au tableau officiel.

## 18. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France de Voile Dériveurs, Quillards de Sport et Catamaran 2009", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

## 19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

Département Voile Légère :  
17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 40 60 37 01  
Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37.  
Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)  
E-mail : [dptvoilelegere@ffv.fr](mailto:dptvoilelegere@ffv.fr)

Organisation Technique :

**CV BORDEAUX CARCANS MAUBUISSON**  
70 rue Nicot – 33000 BORDEAUX  
Tél. : 33 (0)5 56 03 30 19  
Fax : 33 (0)5 56 03 45 01  
E-mail : [voilecvbcm@hotmail.fr](mailto:voilecvbcm@hotmail.fr)

Hébergement :

### **OFFICE DU TOURISME DE CARCANS MAUBUISSON**

Tél. : 33 (0)5 56 03 34 94 - Fax : 33 (0)5 56 03 43 76  
[www.carcans-maubuisson.com](http://www.carcans-maubuisson.com)

### **Relais Soleil Aquitaine** - Les Bruyères

Tél. : 33 (0)5 56 03 31 16 - Fax : 33 (0)5 56 03 42 43

### **Résidence le Grand Pavois - Topotel** (Maubuisson)

Tél. : 33 (0)5 56 03 46 06.

### **Vacances Pour Tous les Dunes** Tél. : 33 (0)5 56 03 95 00.

Pour la zone de camping située à proximité du CVBCM contacter Vacances pour Tous.

**UCPA** Tél. : 33 (0)5 56 03 95 95.

**MAEVA** Tél : 33 (0)5 57 70 15 15

## Annexe pour les coureurs étrangers

### FFVoile Prescriptions to RRS 2009 - 2012

#### **RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

#### **RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

#### **RRS 70. 5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

#### **RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

#### **RRS 88 (\*) :**

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91 (\*) :**

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **Appendix F (\*) :**

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris